

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 970

1^{er} avril 2016

SOMMAIRE

Absolu Digital S.A.	46542	Betic S.A.	46550
Absolu Telecom S.A.	46543	BL	46550
ACME Consulting S.à r.l.	46543	Blue Water Holding S.A.	46547
ADF Luxembourg	46543	Bristol BP S.à r.l.	46549
Affinia Luxembourg S.à.r.l.	46540	Capital Sports Investments S.à r.l.	46551
AG Infrastructures International S.à.r.l.	46544	C.F. Invest S.A.	46550
All Mechanics Trading S.A.	46544	Cresco Capital Ehrenfeld Quartier S.à r.l.	46553
All Mechanics Trading S.A.	46544	E-Com International S.A.	46560
Amana I	46544	ECP Africa FII S.à.r.l.	46560
Amana II	46545	Fifteen Primrose S.à r.l.	46560
AmTrust 2007 (Luxembourg) S.à.r.l.	46541	O-Mega Finance S.A.	46521
ANFA II Management S.à r.l.	46545	Paddock Fund Administration S.A.	46539
Apreamare S.A.	46545	PFCE Poland III S.à r.l.	46540
Aquiline C2P Holdings S.à r.l.	46541	Plutus Business Sàrl	46539
Aquiline Investments S.à r.l.	46541	Sanfra Holdings S.à r.l.	46551
Arcangel S.A.	46549	Spanish Security Services II S.à r.l.	46540
Armica	46542	Traacking S.A.	46514
AS24 Luxembourg S.A.	46546	Unicity IX Oxford S.à r.l.	46548
AS24 Luxembourg S.A.	46546	United Technologies Holdings Limited	46548
ASP SI Holdings Luxembourg S.à r.l.	46545	Uranium Participation Cyprus Limited-Lu- xembourg Branch	46548
Autovitres S.à r.l.	46542	Urban Capital Lender 2 S.à r.l.	46524
Azzana S.A.	46546	WGW Immobilien S.A.	46548
Barclays Luxembourg USD Holdings S.à r.l.	46547	Whitehall European RE 7 S.à r.l.	46535
Basic Industry Investments S.A.	46547	Yambasouleymane S.à r.l.	46549

Traacking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 203.023.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of December.

Before us, Maître Jean SECKLER, notary public residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1. “3C INVESTMENTS S. à r.l.”, a company existing under the law of Luxembourg established and having its registered office in Luxembourg, L-1741 Luxembourg, 65-67 rue de Hollerich.

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, employee, residing in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

2. “C & C MANAGEMENT S.A.”, a company existing under the law of Luxembourg established and having its registered office in Luxembourg, L-8360 Goetzingen, 1 rue de Nospelt.

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

3. “JBS Property Strategies LLC”, a company existing under the law of the State of California (U.S.A.) established and having its registered office in 12325 Aquitaine CT San Diego CA 92130, U.S.A.

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies initialled *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing parties have established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized between themselves:

Art. 1. The purpose of the company is the taking of participating interests in whatsoever form, in other, either in Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company will address also on a global scale:

- The commercialization and exploitation of existing patents through licensing and the development of new patents.
- The development, commercialization, maintenance and exploitation of all types of software, platforms (cloud), information technology services and online sales activities (e-commerce).
- The acquisition and purchase, production, aggregation, sale and distribution of all types of editorial content, in any format, across any device.
- The importation, sale, exportation of hardware, software and all types of computer-based services.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has an interest.

It may acquire real estate, assets, goods and merchandise of any kind, and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise either in Luxembourg or abroad. It may perform any transaction in real estate, in assets, in goods and in merchandise of any kind, as well as in transferable securities.

The company may also acquire and manage any licenses, trade-marks, patents and other rights.

In general, the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goal.

Art. 2. There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be “TRAACKING S.A.”.

Art. 3. The registered office is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

Art. 4. The company is established for an unlimited period.

Art. 5. The corporate capital is fixed at one million euro (EUR 1,000,000.-) represented by one million (1,000,000) shares of one euro (EUR 1.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The Board of Directors is authorized to issue ordinary bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an Extraordinary General Meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Art. 6. The corporation shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next Ordinary General Meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The Directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining Directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The Board of Directors elects a Chairman among its members; in the absence of the Chairman, another director, designated to this effect by the Board, presides over the meeting.

The Board of Directors may validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. The proxies may be given in writing either in original, or by facsimile or by any other electronic communication means.

One or more Directors may participate in any meeting of the board by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating to the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the Chairman has a casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board within the limits of his powers. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 8. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by two Directors. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the Chairman or by two directors. In case the board of directors is composed of one Director only, the sole Director shall sign these documents.

Art. 9. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 10. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The Board of Directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

Art. 11. The Annual General Meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Tuesday in the month of June of each year at 02:00 p.m..

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The Board of Directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held jointly by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

The Directors or the Auditor(s) may convene a General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one tenth of the company's capital.

Art. 13. The General Meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The Board of Directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 14. The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

Art. 15. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law on Commercial Companies, as amended.

Transitory provisions

- 1.- The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2016.
- 2.- The first annual general meeting shall be held in 2017.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the abovenamed parties have subscribed the shares as follows:

1. 3C INVESTMENTS S. à r.l., prenamed, declares to subscribe to nine hundred thousand (900,000) shares and to fully pay them up by a contribution in kind of 94,737% of the exploitation activity derived from the USPTO patent number 8,914,530 issued on December 16th 2014 (alongside additional filings in the U.S.A. and in Europe), evaluated at nine hundred thousand Euro (EUR 900,000.-).

2. JBS Property Strategies LLC, prenamed, declares to subscribe to fifty thousand (50,000) shares and to fully pay them up by a contribution in kind of 5,263% of the exploitation activity derived from the USPTO patent number 8,914,530 issued on December 16th 2014 (alongside additional filings in the U.S.A. and in Europe), evaluated at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-).

Evaluation

In accordance to articles 26-1 and 32-1 on the law on commercial companies, the value of the contribution, was checked by a report issued by an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), namely, FIDUCIAIRE TG EXPERTS S.A., dated December 24th annexed hereto.

The conclusion of the report in French is the following: "Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie dans votre société."

The above mentioned report, after having been initialled by the notary and the proxyholder of the appearing party, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

3. C & C Management S.A., prenamed, declares to subscribe to fifty thousand (50,000) shares and to fully pay them up by a cash contribution with the payment of a share premium of one hundred thousand Euro (EUR 100.000.-).

The fifty thousand (50.000) shares have been fully paid up so that the amount of fifty thousand Euro (EUR 50.000.-) has been allocated to the capital of the company.

The total amount of one hundred and fifty thousand (EUR 150.000.-) is at the full disposal of the company as it has been submitted through a bank statement to the notary who expressly agrees.

Estimate of costs

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at about three thousand euros.

Extraordinary General Meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves a duly convoked, have proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The number of Directors is set at four (4) and that of the Auditors at one (1).

Second resolution

The following are appointed Directors:

1.- Mrs Laure RAFFAELLI, director, born on May 20th 1982 at Saint Dié (France), with professional address at 16, Zare Ouest, L-4384 Ehlerange;

2.- “C & C MANAGEMENT S.A.”, a company existing under the law of Luxembourg established and having its registered office in Luxembourg, L-8360 Goetzingen, 1, rue de Nospelt, represented by Mr Constant WAGNER, director, born on 27 May 1953 in Luxembourg, residing in L-8360 Goetzingen, 1, rue de Nospelt

3.- Mr Beni SURPIN, lawyer, born on September 15th 1973 at Sao Paulo (Brasil), residing 12325 Aquitaine CT San Diego CA 92130, U.S.A.

Third resolution

Has been appointed as statutory auditor:

the company “FIDUCIAIRE TG EXPERTS S.A”, (R.C.S. Luxembourg, section B number 132.619), with registered office in zone Zare Ouest, L-4384 Ehlerange.

Fourth resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2021.

Fifth resolution

The registered office will be fixed at L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

Sixth resolution

Using the capacity of Article 7 of the statutes, the assembly elects Mrs Laure RAFFAELLI, prenamed as managing director of the company and she will be empowered to engage the company for business operations under her own signature.

The mandate of the managing director shall expire immediately after the annual general meeting of 2021.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- la société “3C INVESTMENTS S.à r.l.”, une société régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social est sis à Luxembourg, L-1741 Luxembourg, 65-67 rue de Hollerich.

ici représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

- la société “C & C MANAGEMENT S.A.”, une société régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social est sis à Luxembourg, L-8360 Goetzingen, rue de Nospelt.

ici représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

- la société “JBS Property Strategies LLC”, une société régie par les lois de l'Etat de Californie (U.S.A.), dont le siège social est sis à San Diego (U.S.A.), CA 92130 12325 Aquitaine CT.

ici représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent par la présente:

Art. 1^{er}. L'objet de la Société est la détention, le contrôle, la gestion, la prise ou l'acquisition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères ou toute autre entité juridique et d'acquérir par voie de participations, d'apport, de souscription, par achat ou option, de négociation et de toute autre manière tous titres, valeurs, droits, brevets et licences et autre bien (tangible et/ou intangible), droits et intérêts dans des biens que la Société juge appropriés et de manière générale, les détenir, les gérer, les mettre en valeur, les céder ou en disposer en totalité ou en partie, à des conditions et à un prix jugé convenable par la Société et à sa discrétion absolue.

La Société a pour objet les activités suivantes sur un plan mondial:

- La commercialisation et l'exploitation des brevets existants sous forme de vente de licences, ainsi que le développement de nouveaux brevets.

- Le développement, la commercialisation, la maintenance, l'exploitation de tout type de logiciels, plateformes (cloud), services informatiques, services de ventes en lignes (commerce électronique).

- L'acquisition et l'achat, la production, l'agrégation, la vente et la diffusion de tout type de contenus éditoriaux et sur tout type de formats et sur tout type de terminaux.

- L'importation, la vente, l'exportation de matériels, logiciels, technologies et tout autre type de services.

La Société peut octroyer des prêts ou avancer des fonds et procéder au financement sous quelque forme que ce soit, donner des crédits, consentir des garanties ou sûretés ou cautionner et prendre des engagements sous quelque forme que ce soit avec ou sans garanties soit pour ses propres obligations soit au profit de sociétés faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie et/ou d'entités tiers légales ou naturelles.

La Société peut hypothéquer, constituer des sûretés, nantir la totalité ou partie de l'engagement, des biens et avoir de la Société (présents et futurs) dans des circonstances et selon les modalités et conditions que le conseil d'administration juge opportun.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

La Société peut utiliser tous moyens et instruments afin de gérer au mieux ses investissements et de se protéger des risques de crédit, de l'évolution des taux de changes, des risques de taux d'intérêts et de tous autres risques.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance, effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières, et encore accomplir toutes autres opérations qui lui semblent nécessaires et utiles à l'accomplissement de son objet social.»

Art. 2. La société prend la dénomination «TRAACKING S.A.».

Art. 3. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du/des gérant(s).

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

Au cas où des développements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée avec ce siège, ou de ce siège social à l'étranger se sont produits ou sont imminents, les gérants pourront transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de un million d'Euros (1.000.000,- EUR), représenté par un million (1.000.000) actions d'une valeur nominale de un Euro (1,- EUR) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés prise dans les mêmes formes requises pour la modification des présents statuts.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans et ils sont rééligibles; ils peuvent être révoqués à tout moment.

En cas de vacance d'un poste, les administrateurs restants pourront élire un administrateur pour remplir provisoirement cette vacance, cette décision devant être ratifiée lors de la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Tout pouvoir qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence.

Le conseil d'administration élit un président parmi ses membres; en son absence un autre administrateur, désigné à cet effet par le conseil d'administration, présidera les réunions.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, des procurations entre administrateurs étant permise. Les procurations peuvent être données par écrit soit en original, ou par fax ou par tout autre moyen de communication électronique.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à toutes les personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des décisions prises aux réunions du conseil d'administration.

Les résolutions se prennent à la majorité des voix. En cas de partage des voix, la décision du président est déterminante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui peuvent ne pas être actionnaires de la société.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire(s) est fixée par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme n'excédant pas six ans et ils seront rééligibles; ils pourront être révoqués à tout moment.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 12. Les convocations aux assemblées générales se font en conformité avec les dispositions légales. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut valablement délibérer sans convocation préalable.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 13. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes conformément aux dispositions légales.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Art. 15. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément aux lois, et en particulier la loi concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2016.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2017.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi les actions ont été souscrites comme suit:

1. La société 3C INVESTMENTS S.à r.l., précitée, déclare souscrire à neuf cent mille actions et les libérer par un apport en nature de 94,737% de l'activité représentée par le brevet U.S.A. numéro 8,914,530 accordé le 16 décembre 2014 (accompagné des brevets en cours de dépôt aux U.S.A. et en Europe), évalué à neuf cent mille euros
2. La société JBS Property Strategies LLC, précitée, déclare souscrire à cinquante mille actions et les libérer par un apport en nature de 5,263% de l'activité représentée par le brevet U.S.A. numéro 8,914,530 accordé le 16 décembre 2014 (accompagné des brevets en cours de dépôt aux U.S.A. et en Europe), évalué à cinquante mille euros

Evaluation

En application de l'article 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales la valeur de l'apport a fait l'objet d'un rapport de réviseur d'entreprises agréé, émis par la FIDUCIAIRE TG EXPERTS SA., en date du 24 décembre 2015, annexé aux présentes.

La conclusion du rapport est la suivante: "Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie dans votre société"

Le rapport susmentionné, après avoir été paraphé par le notaire et le mandataire de la partie comparante, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

3. C & C Management S.A., précitée, déclare souscrire à cinquante mille actions par un apport en numéraire avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000,-).

Les cinquante mille (50.000) actions ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), a été allouée au capital social de la Société.

La somme totale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) est dès maintenant à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4) et celui du commissaire à un (1).

Deuxième résolution

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Madame Laure RAFFAELLI, gérante, née le 20 mai 1982 à Saint Dié (France), demeurant professionnellement au 16, Zare Ouest, L-4384 Ehlerange;
- 2.- la société "C & C MANAGEMENT S.A.", une société régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social est sis à Luxembourg, L-8360 Goetzingen, rue de Nospelt, représenté par Monsieur Constant WAGNER, administrateur, né le 27 mai 1953 à Luxembourg, demeurant à L-8360 Goetzingen, 1, rue de Nospelt;
- 3.- Mr Beni SURPIN, avocat, né le 15 Septembre 1973 à Sao Paulo (Brésil), demeurant au 12325 Aquitaine CT San Diego CA 92130, U.S.A.

Troisième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

La société «FIDUCIAIRE TG EXPERTS S.A.» (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 132.619), ayant son siège social Zare Ouest, L-4384 Ehlerange.

Quatrième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2021.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé à L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

Sixième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 7 des statuts, l'assemblée nomme en qualité d'administrateur délégué de la société Madame Laure RAFFAELLI, prénommée, laquelle pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière.

Le mandat de l'administrateur-délégué ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2021.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 04 janvier 2016. Relation GAC/2016/12. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 11 janvier 2016.

Référence de publication: 2016008790/393.

(160007991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

O-Mega Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 79.712.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of December.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Was held

an extraordinary general meeting of O-Mega Finance S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 79712 (the Company). The Company has been incorporated on 28th December 2000 pursuant to a deed enacted by Maître Alphonse LENTZ, then notary residing in Remich, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 574 of 26th July 2001. The articles of incorporation have been amended latest pursuant to a deed of the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, dated 29th June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1826 of 29th September 2006.

The Meeting is chaired by Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mrs Marilyn KRECKÉ, private employee, with the same professional address (the Secretary).

The Meeting elects as scrutineer of the Meeting Mrs Isabel DIAS, prenamed (the Scrutineer).

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the chairman declares that:

I. The Shareholders represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list. Such list and proxies, signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. As appears from the attendance list, the three hundred and thirty (330) shares representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of any notices to the extraordinary general meeting of the Company;
2. Decision to liquidate the Company;
3. Approval of the opening balance sheet of the liquidation;
4. Appointment of the following persons as liquidators and determination of their powers and responsibilities:

- Eleni GEORGIADOU, residing at 27 Dimokratias Str. In Gr-16673, Voula, Greece;
- Christina GEORGIADOU, residing at 27 Dimokratias Str. In Gr- 16673, Voula, Greece;
- Aikaterina GEORGIADOU, residing at 27 Dimokratias Str. In Gr- 16673, Voula, Greece;
- 5. Discharge to the directors and the statutory auditor for the performance of their mandates;
- 6. Miscellaneous

Having duly considered and deliberated on each item on the agenda, the Shareholders take, and require the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to waive any notices to the extraordinary general meeting of the Company.

Second resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the “Law”) the Shareholders resolve to dissolve and liquidate the Company.

Third resolution

The Shareholders approve the balance sheet dated November 15th, 2015 as opening balance sheet of the liquidation, which has been provided to the shareholders together with the convening notice.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to appoint the following persons as liquidators of the Company (the “Liquidators”):

- Eleni GEORGIADOU, residing at 27 Dimokratias Str. In Gr-16673, Voula, Greece;
- Christina GEORGIADOU, residing at 27 Dimokratias Str. In Gr- 16673, Voula, Greece;
- Aikaterina GEORGIADOU, residing at 27 Dimokratias Str. In Gr- 16673, Voula, Greece.

The Liquidators have the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidators are hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting further authorisations of the general meeting of shareholders or the Sole Shareholder (as the case may be).

The Liquidators are relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the joint signature of the Liquidators.

The Liquidators may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it determines and for the period as it thinks fit.

The Liquidators may distribute the Company’s assets to the shareholders in cash or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advanced payments on future liquidation proceeds.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to grant full and entire discharge to the directors and the statutory auditor for the performance of their mandates.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

L’an deux mille quinze, le seizième jour du mois de décembre.

Par-devant nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire de O-Mega Finance S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79712 (la Société). La Société a été constituée en date du 28 décembre 2000, suivant un acte du notaire Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 574 du 26 juillet 2001. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1826 du 29 septembre 2006.

L’Assemblée est présidée par Madame Isabel DIAS, employée privée, dont l’adresse professionnelle se trouve au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (le Président),

Madame le Président nomme comme secrétaire de l'Assemblée Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, avec la même adresse professionnelle (le Secrétaire),

L'Assemblée élit comme scrutatrice de l'Assemblée Madame Isabel DIAS, prénommée (le Scrutateur).

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement appelés le Bureau).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, Madame le Président déclare que:

I. Les Actionnaires représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent apparaissent sur une liste de présence. Ladite liste de présence et la procuration, signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, est attachée aux présentes minutes;

II. Ainsi qu'il ressort de la liste de présence, les trois cent trente (330) actions, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée de telle sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour desquels les participants ont été préalablement informés;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation à l'assemblée générale extraordinaire;

2. Dissolution et mise en liquidation de la Société;

3. Approbation des comptes intérimaires de liquidation;

4. Nomination des personnes suivantes entant que liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et responsabilités:

- Eleni GEORGIADOU, demeurant à at 27 Dimokratias Str. In Gr- 16673, Voula, Grèce;

- Christina GEORGIADOU, demeurant à 27 Dimokratias Str. In Gr-16673, Voula, Grèce;

- Aikaterina GEORGIADOU, demeurant à 27 Dimokratias Str. In Gr-16673, Voula, Grèce;

5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour les actes posés dans le cadre de l'exercice de leurs mandats;

6. Divers.

Ayant dûment examiné et délibéré sur chaque point de l'ordre du jour, les Actionnaires prient le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

Les actionnaires renoncent aux formalités de convocation à l'assemblée générale extraordinaire.

Deuxième Résolution

En conformité avec les articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») les Actionnaires décident de dissoudre et de liquider la Société.

Troisième Résolution

Les Actionnaires approuvent le bilan en date du 15 novembre 2015 comme bilan d'ouverture de la liquidation.

Quatrième Résolution

Les Actionnaires décident de nommer les personnes suivantes entant que liquidateurs de la Société (les «Liquidateurs»):

- Eleni GEORGIADOU, demeurant à at 27 Dimokratias Str. In Gr-16673, Voula, Grèce;

- Christina GEORGIADOU, demeurant à 27 Dimokratias Str. In Gr- 16673, Voula, Grèce;

- Aikaterina GEORGIADOU, demeurant à 27 Dimokratias Str. In Gr- 16673, Voula, Grèce.

Les Liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Les Liquidateurs sont expressément habilités à procéder à tous les actes prévus par l'article 145 de la Loi sans demander d'autres autorisations de l'assemblée générale des actionnaires ou l'Associé Unique (selon le cas).

Les Liquidateurs sont dispensés d'établir un inventaire et peuvent se référer aux comptes de la Société.

La Société sera engagée par la signature conjointe des Liquidateurs.

Les Liquidateurs peuvent sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'ils déterminent et pour la période qu'ils estiment appropriée.

Les Liquidateurs pourront distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en espèces ou en nature, à leur seule discrétion. Cette distribution peut prendre la forme de paiements anticipés sur les futurs produits de la liquidation.

Cinquième Résolution

Les Actionnaires décident de d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour indiqué au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; sur la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, connues du notaire par nom, prénom et domicile, ledit mandataire des parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Dias, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 décembre 2015. 2LAC/2015/30067. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Référence de publication: 2016051504/147.

(160010185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Urban Capital Lender 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.135.

In the year two thousand fifteen, on the thirty-first day of December,
before Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

Urban Capital Lender 1 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of GBP 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179.132,

duly represented by Mrs Caroline RAMIER, with professional address in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 28th December 2015.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Urban Capital Lender 2 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of GBP 12,500.- and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179.135 and incorporated on 24 July 2013 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, published with the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations under number 2325, on 20 September 2013 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") were amended several times, and for the last time on 29 October 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Article 200-2 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, represented as stated above, passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 and requests the undersigned notary to record such resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 6,250.- (six thousand two hundred and fifty British pounds) in order to bring it from its current amount of GBP 12,500.- (twelve thousand five hundred British pounds), represented by 50 (fifty) ordinary shares and 50 (fifty) mandatory redeemable preferred shares ("MRPS") with a nominal value of GBP 125.- (one hundred and twenty-five British pounds) each, to an amount of GBP 18,750.- (eighteen thousand seven hundred and fifty British pounds), represented by 100 (one hundred) ordinary shares and 50 (fifty) MRPS with a nominal value of GBP 125.- (one hundred and twenty-five British pounds) each, by the issuance of 50 (fifty) new ordinary shares with a nominal value of GBP 125.- (one hundred and twenty-five British pounds) each.

Subscription - Payment

The appearing party, represented as aforementioned, declares to subscribe to all of the 50 (fifty) new ordinary shares, in registered form, with a nominal value of GBP 125.- (one hundred and twenty-five British pounds) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to GBP 6,250.- (six thousand two hundred and fifty British pounds).

The amount of GBP 6,250.- (six thousand two hundred and fifty British pounds) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of

GBP 6,250.- (six thousand five hundred and fifty British pounds) on the Company's bank account, and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to redeem 50 (fifty) MRPS held by it in accordance with the terms of article 5 of the Articles and article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, for an aggregate redemption price of GBP 6,250.- (six thousand two hundred and fifty British pounds). The Sole Shareholder accepts such redemption price and waives any right that it may have in this respect pursuant to the Articles.

The Sole Shareholder acknowledges that based on the interim accounts of the Company as at 31 October 2015 (the "Interim Accounts"), the Company has sufficient distributable funds to proceed with such MRPS redemption.

The Interim Accounts, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of GBP 6,250.- (six thousand two hundred and fifty British pounds) in order to bring it from its current amount of GBP 18,750.- (eighteen thousand seven hundred and fifty British pounds), represented by 100 (one hundred) ordinary shares and 50 (fifty) MRPS with a nominal value of GBP 125.- (one hundred and twenty-five British pounds) each, to an amount of GBP 12,500.- (twelve thousand five hundred British pounds) represented by 100 (one hundred) ordinary shares with a nominal value of GBP 125.- (one hundred and twenty-five British pounds) each, by way of the cancellation of 50 (fifty) redeemed MRPS.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to restate and renumber the Articles in their entirety to reflect the capital increase, the MRPS redemption and subsequent cancellation and the amendment of any relevant provisions of the Articles in that respect, which will henceforth read as follows:

"ARTICLES OF ASSOCIATION

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name "Urban Capital Lender 2 S.à r.l." (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The main purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

3.2. In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to any affiliated company any assistance, loans, advances, guarantees and security, to grant guarantees and security over all or some of its assets to secure its own obligations and/or obligations of its affiliated companies.

3.3. The company may furthermore issue all kinds of bonds, debentures or securities (except to the public), as deemed necessary or useful to the realisation of its object.

3.4. The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further

engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and/or the ownership of real estate.

3.5. In addition, the corporate object of the Company is to carry on the business of an investor and in particular, but without limitation, to identify, research, negotiate mezzanine and/or senior funding opportunities which shall include investing in mezzanine and/or senior real estate debt investments in respect of residential property in the United Kingdom comprising but not limited to providing preferred equity or mezzanine and/or senior loans or any other type of loans to professional counterparts (but not the public) including residential developers in the United Kingdom or elsewhere and to manage, monitor the progress of such financing.

3.6. The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object (but subject to the restriction that the company may not perform any activities which would require a commercial or a financial sector license).

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at GBP 12,500.- (twelve thousand five hundred British pounds), represented by 100 (one hundred) ordinary shares in registered form with a nominal value of GBP 125.- (one hundred and twenty-five British pounds) each (the "Shares").

5.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of the premium account is at the free disposal of the board of managers of the Company.

5.3. The Company can repurchase its own Shares by a decision of the board of managers of the Company subject to the availability of funds determined by the board of managers of the Company on the basis of relevant interim accounts and to the extent legally possible.

Art. 6. Shares.

6.1. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is recognized per Share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.2. The transfer of Shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company. For the purpose of this article, "transfer" shall mean sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposition.

The transfer of Shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. A Share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.3. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.4. The Company may redeem all its Shares within the limits set forth by the Law.

6.5. Each Share entitles the holder to one (1) vote.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or several managers. If several managers are appointed, they will constitute the board of managers.

The majority of the members of the board must at all times be resident outside of the United Kingdom.

The managers are appointed by the shareholders, who set the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents (which may not be resident in the United Kingdom), whether shareholders or not, by (i) the sole manager, or as the case may be (ii) by resolution of the board of managers.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening. Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice. No board meeting may be held in the United Kingdom.

9.2. A chairman (the "Chairman") shall be appointed by the managers present at each meeting by a majority vote from among the managers present.

9.3. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) business days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers or with the prior consent of all those entitled to attend. Each notice of meeting shall (1) specify a reasonably detailed agenda, (2) be accompanied by relevant papers and (3) be sent by registered courier or facsimile transmission or by e-mail.

9.4. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.5. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.6. A quorum of the board of managers shall be the presence or the representation of the majority of the Managers. If a quorum is not present within half an hour of the time appointed for the board meeting or ceases to be present after the meeting has commenced, the Chairman shall adjourn the meeting to a specified place in Luxembourg and time which is not less than three business days after the original date and time. Notice of the adjourned Meeting shall be given to all Managers.

9.7. Resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

9.8. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.9. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or email.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the sole signature of the sole manager or (ii) the joint signatures of any two managers, save for administrative matters, where the Company is bound towards third parties by the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of twenty thousand British Pounds (GBP 20,000) on a per transaction basis and an amount of one hundred thousand British Pounds (GBP 100,000) on an annual aggregate basis, or (iii) by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2. To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3. To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or wilful default.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each Share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, and if not provided otherwise by the Articles in a more stringent manner, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first (1st) of August of each year and end on the thirty-first (31st) of July of the following year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of April of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting, within the time limit set forth by the Law.

Art. 15. Statutory / External auditor.

15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.3 The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.4 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. The General Meeting determines how the surplus is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

16.3. In case the General Meeting decides to proceed with the payment of a dividend as foreseen in article 16.2 each Share's shareholder shall be entitled to a fraction of the total profit distributed in proportion to the percentage of the notional capital held by it in the Company, notional capital meaning the Shares subscribed by it plus any share premium attached to the Shares.

16.4. In accordance with the provisions of article 16, interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the board of managers of the Company;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the board of managers of the Company within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17.

17.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2. After payment of all debts and liabilities of the Company (including all shareholders' claims), the surplus will be paid to the holders of Shares in proportion to the percentage of the notional capital held by each of them in the Company.

VII. General provision

Art. 18.

18.1. Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.”

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder of the appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente et unième jour du mois de décembre,
par devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

Urban Capital Lender 1 S.à r.l., une société à responsabilité limité de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500,- GBP et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 179.132,

valablement représentée par Madame Caroline RAMIER, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 28 décembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») d'Urban Capital Lender 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 GBP et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 179.135 et constituée le 24 juillet 2013 suivant un acte dressé par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2325, du 20 septembre 2013 (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises et, pour la dernière fois, le 29 octobre 2015 suivant un acte notarié dressé par le notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (l'«Article 200-2») prévoit, dans le cadre d'une société à responsabilité limitée, qu'un associé unique exercera les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés et les décisions de l'associé unique seront inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

L'Associé Unique, agissant en sa capacité d'associé unique de la Société, représenté selon les modalités susmentionnées, adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 et demande au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 6.250,- GBP (six mille deux cent cinquante livres Sterling) afin de le porter de son montant actuel de 12.500,- GBP (douze mille cinq cents livres Sterling), représenté par 50 (cinquante) parts sociales ordinaires et 50 (cinquante) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables («MRPS») ayant chacune une valeur nominale de 125,- GBP (cent vingt-cinq livres Sterling), à un montant de 18.750,- GBP (dix-huit mille sept cent cinquante livres Sterling), représenté par 100 (cent) parts sociales ordinaires et 50 (cinquante) MRPS ayant chacune une valeur nominale de 125,- GBP (cent vingt-cinq livres Sterling), par l'émission de 50 (cinquante) nouvelles parts sociales ordinaires ayant chacune une valeur nominale de 125,- GBP (cent vingt-cinq livres Sterling).

Souscription - Paiement

La partie comparante, représentée selon les modalités susmentionnées, déclare souscrire à toutes les 50 (cinquante) nouvelles parts sociales, sous forme nominative, ayant chacune une valeur nominale de 125,- GBP (cent vingt-cinq livres Sterling) et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de 6.250,- GBP (six mille deux cent cinquante livres Sterling).

Le montant de 6.250,- GBP (six mille deux cent cinquante livres Sterling) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant par le biais d'un certificat de blocage attestant la disponibilité du montant de 6.250,- GBP (six mille deux cent cinquante livres Sterling) sur le compte bancaire de la Société et le notaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de racheter 50 (cinquante) MRPS conformément à l'article 5 des Statuts et à l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, pour un prix total de rachat de 6.250,- GBP (six mille deux cent cinquante livres Sterling). L'Associé Unique accepte tel prix de rachat et déclare renoncer à tous les droits qu'il puisse avoir à cet égard conformément aux Statuts.

L'Associé Unique prend note que, en base des comptes intérimaires de la Société au 31 octobre 2015 (les «Comptes intérimaires»), la Société a suffisamment de fonds distribuables afin de procéder à tel rachat de MRPS.

Les Comptes Intérimaires, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de 6.250,- GBP (six mille deux cent cinquante livres Sterling) afin de le porter de son montant actuel de 18.750,- GBP (dix-huit mille sept cent cinquante livres Sterling), représenté par 100 (cent) parts sociales ordinaires et 50 (cinquante) MRPS ayant chacune une valeur nominale de 125,- GBP (cent vingt-cinq livres Sterling), à un montant de 12.500,- GBP (douze mille cinq cents livres Sterling) représenté par 100 (cent) parts sociales ordinaires ayant chacune une valeur nominale de 125,- GBP (cent vingt-cinq livres Sterling), par l'annulation des 50 (cinquante) MRPS rachetés.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier et remanier les Statuts afin d'y refléter notamment l'augmentation de capital social, le rachat de MRPS et leur annulation successive et la modification de toutes les dispositions pertinentes des Statuts à ce sujet et que les Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

«STATUTS

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Urban Capital Lender 2 S.à r.l.» (ci-après la «Société»), qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une Société luxembourgeoise.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet principal de la Société est d'exercer toute opération se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2 En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à toute société affiliée tout type d'assistance, prêts, avances, cautions et garanties, pour accorder des garanties et cautions sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et/ou les obligations de ses sociétés affiliées..

3.3. La société peut en outre émettre tous types d'obligations ou de valeurs mobilières (sauf au public), tel que jugé nécessaire ou utile à la réalisation de son objet.

3.4. La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles. La Société peut acquérir, transférer et gérer tout bien immobilier de n'importe quelle forme. La Société peut acquérir, transférer et gérer des immeubles sous n'importe quelle forme, peu importe leur lieu de situation. La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion et/ou à la possession de biens immobiliers.

3.5. De plus, l'objet de la Société est de mener l'activité d'un investisseur et en particulier, mais sans limitation, d'identifier, rechercher, négocier des possibilités de financements mezzanine et/ou senior, devant inclure l'investissement dans des dettes mezzanine et/ou senior immobilières relativement au marché immobilier résidentiel au Royaume-Uni comprenant, mais non limité à, la fourniture de capitaux dit "equity" ou de prêt mezzanine et/ou senior ou tout autre type de prêts à des contreparties professionnelles (mais pas au public) y compris des promoteurs immobiliers au Royaume-Uni ou partout ailleurs et gérer, surveiller l'avancée de tels financements.

3.6. La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet (mais sous réserve de la restriction que la société n'exerce aucune activité qui exigerait une licence commerciale ou du secteur financier).

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents livres Sterling (12.500,- GBP) représenté par 100 (cent) parts sociales ordinaires, sous forme nominative et ayant chacune une valeur nominale de 125,- GBP (cent vingt-cinq livres Sterling) (les «Parts Sociales»).

5.2. Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition du conseil de gérance de la Société.

5.3. La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décision du conseil de gérance de la Société sous réserve de la disponibilité des fonds déterminés par le conseil de gérance de la Société sur base des comptes intermédiaires pertinents et dans la limite légalement autorisée.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.2. La cession de Parts Sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Aux fins du présent article, "transfert" désigne la vente, la cession, le transfert, l'échange, le nantissement, l'hypothèque ou toute autre aliénation.

Le transfert de Parts Sociales s'effectuera par acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.3. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.4. La Société peut racheter la totalité de ses Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

6.5. Chaque Part Sociale donne droit à un (1) vote.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance.

La majorité des membres du conseil de gérance doit en tout temps résider à l'extérieur du Royaume-Uni.

Les gérants sont nommés par les associés qui déterminent le terme de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être des associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Le gérant unique ou, selon le cas, (ii) le conseil de gérance pourra déléguer des pouvoirs spéciaux et limités dans des cas précis à un ou plusieurs agents (qui ne devront pas résider au Royaume-Uni), associés ou non.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Chaque réunion du conseil de gérance se tiendra à Luxembourg ou au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Aucune réunion du conseil de gérance ne sera tenue au Royaume-Uni.

9.2. Un président (le «Président») sera nommé parmi les gérants présents à chaque réunion par une majorité des votes des gérants présents.

9.3 Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins deux (2) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance ou avec le consentement préalable des personnes ayant le droit d'y assister. Chaque avis de convocation devra (1) spécifier un ordre du jour raisonnablement détaillé, (2) être accompagné des documents nécessaires et (3) être envoyé par courrier recommandé ou transmis par fax ou par email.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites

séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.5. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le quorum du conseil de gérance sera la présence ou la représentation de la majorité des gérants. Si le quorum n'est pas présent dans la demi-heure suivant l'heure fixée pour la tenue de la réunion ou cesse d'être présent après le début de la réunion, le Président pourra ajourner la réunion et la reporter à un lieu déterminé à Luxembourg et à une date qui ne pourra être fixée à moins de trois jours ouvrables après l'heure et le lieu fixés à l'origine. L'avis de la réunion ajournée sera donné à tous les gérants.

9.7 Les Résolutions du conseil de gérance seront adoptées par la majorité des gérants présents ou représentés.

9.8 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.9. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) la seule signature du gérant unique ou (ii) la signature conjointe de deux gérants, sauf pour les matières administratives, où la Société est engagée envers les tiers par la signature individuelle d'un gérant mais seulement pour des transactions qui ne dépassent pas vingt mille livres Sterling (20.000 GBP) par transaction et cent mille livres Sterling (100.000 GBP) au total par année, ou (iii) par la signature unique ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de Parts Sociales détenues par celui-ci. Chaque Part Sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues aux lieux et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, et si les présents Statuts ne prévoient pas de dispositions plus strictes, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier (1^{er}) août de chaque année et se termine le trente et un (31) juillet de l'année suivante.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ses inventaires et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés de la Société excèdent vingt-cinq, l'assemblée générale des associés sera tenue au siège social de la Société ou en tout autre endroit de la municipalité du siège social tel que mentionné dans les convocations, le troisième lundi du mois d'avril à 10 heures et si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée, endéans les délais prévus par la Loi.

Art. 15. Commissaire aux comptes/Réviseur d'entreprise.

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.4 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale décidera de l'affectation du surplus. L'assemblée générale pourra affecter ce solde au paiement de dividende, à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

16.3. Dans le cas où l'assemblée générale décide de procéder à la distribution d'un dividende, comme prévu dans l'article 16.3, les détenteurs de chaque Part Sociale aura droit à une fraction du bénéfice total distribué au prorata du pourcentage du capital notionnel détenues par celui-ci dans la Société, le capital notionnel signifiant les Parts Sociales souscrites par celui-ci augmenté par la prime d'émission attachés aux Parts Sociales.

16.4. Conformément aux dispositions de l'article 16, des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes intérimaires est établi par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté par les bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par le conseil de gérance de la Société dans les deux (2) mois à compter de la date de l'état des comptes intérimaires;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant distribué en tant que dividende intérimaire apparaît supérieur au montant disponible à la distribution, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17.

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale des associés, qui agira selon les conditions prescrites pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nommera un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminera leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Après paiement de toutes les dettes de la Société (y compris celles demandées par les associés), le surplus sera versé aux détenteurs de Parts Sociales proportionnellement au pourcentage du capital notionnel détenu par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

Art. 18.

18.1. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une traduction en langue française. À la requête du même mandataire de la partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à l'année et au jour écrits en tête du présent acte.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: C. Ramier, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 janvier 2016. Relation: EAC/2016/418. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Amédée SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 2016.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2016008796/634.

(160008298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Whitehall European RE 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 133.478.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-ninth of the month of December;

Before Us, Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1. W2007 Finance Sub LLC, a limited liability company incorporated and validly existing under the laws of Delaware, USA and having its registered office at 1209 Orange Street, USA-19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, USA, here represented by Lucca TORRES, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

2. W2008 International Finance Sub Ltd., a Cayman limited company with registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, here represented by Lucca TORRES, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

3. W2007 Parallel Amelia S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.707, here represented by Lucca TORRES, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal; and

4. W2007 Parallel Lancaster S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.939, here represented by Lucca TORRES, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal (together the “Shareholders”).

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders, represented as said before and acting in the here above stated capacity, declare and request the notary to record the following:

The above mentioned are all the current shareholders of “Whitehall European RE 7 S.à r.l.”, a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133.478, incorporated by a deed of Maître Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, on October 30, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 8, 2007, number 2851 (the “Company”). The articles of association of the Company have been amended for the first time pursuant to a deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on April 29, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1178 of June 5, 2010; and last time by deed of the undersigned notary, dated July 19, 2013, and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2688, of October 28, 2013.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Approval of the interim financial statements of the Company;
2. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
3. Appointment of “GS Lux Management Services S.à r.l.” as liquidator (“liquidateur”) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator”);
4. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
5. Discharge of the managers of the Company for the performance of their mandate;
6. Miscellaneous.

The Shareholders declare that they were duly informed of the items in the agenda prior to this meeting and that, consequently, waive their right to be convened and the meeting may be held without prior notice or publication. This meeting is, therefore, validly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the Shareholders took the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to approve the Interim Financial Statements.

Second resolution

The Shareholders resolve to grant discharge to the members of the board of managers (conseil de gérance) of the Company with respect to the performance of their duties for the period from 1st January 2015 to the date hereof.

Third resolution

In compliance with articles 141-151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the “Law”), the Shareholders resolve to dissolve the company “Whitehall European RE 7 S.à r.l.” and to put it into liquidation.

Fourth resolution

The Shareholders appoint “GS Lux Management Services S.à r.l.”, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, under number B 88.045, as liquidator.

Fifth resolution

The Shareholders decide that the liquidator shall have the following powers:

- The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the Law, without having to ask for authorisation of the general meeting of shareholders in

the cases provided for by law and the liquidator shall in particular be entitled to sell any real estate held by the Company in any way it deems appropriate;

- There shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory and the liquidator may in this respect rely fully on the books of the Company, especially the Interim Financial Statements;

- The Liquidator binds validly and without limitation the Company during the liquidation process;

- The Liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts or it may transfer all assets and liabilities of the Company to its shareholders upon commitment of the latter to pay any debts incurred presently or in the future;

- The liquidator may, under his own responsibility for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes.

The remuneration of the liquidator has been agreed with the Shareholders.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, reaches approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour de décembre.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. W2007 Finance Sub LLC, une «limited liability company» constituée et régie par le droit de l'Etat de Delaware, immatriculé au registre de l'Etat de Delaware, avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, États-Unis, ici représenté par Lucca TORRES, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

2. W2008 International Finance Sub Ltd., une «limited company» des Iles Caïman ayant siège social au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, ici représenté par Lucca TORRES, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé;

3. W2007 Parallel Amelia S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.707, ici représenté par Lucca TORRES, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé; et

4. W2007 Parallel Lancaster S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.939, ici représenté par Lucca TORRES, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé (conjointement, les «Associés»).

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant et agissant es-qualité, ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les comparants prénommés sont tous les associés de «Whitehall European RE 7 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B113.478 («la Société»), constituée suivant acte de Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 30 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2851 du 8 décembre 2007,

et dont les statuts ont été modifiés la première fois suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 29 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1178 du 5 juin 2010; et la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 19 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2688 du 28 Octobre 2013.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des états financiers intérimaires de la Société;
2. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
3. Nomination de “GS Lux Management Services S.à r.l.” en tant que liquidateur en relation avec la liquidation volontaire de la Société.
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
5. Décharge aux membres du conseil de gérance de la Société;
6. Divers.

Les Associés déclarent avoir été informés sur les matières dans l’ordre du jour de la présente assemblée au préalable et, de ce fait, ils renoncent à son droit d’être convoqués et l’assemblée peut être tenue sans préavis ou publication préalable. La présente assemblée est donc valablement constituée et peut délibérer valablement sur l’ordre du jour.

Après délibération, les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d’approuver les Etats Financiers Intérimaires.

Deuxième résolution

Les Associés décident d’accorder décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l’accomplissement de leurs mandats pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 jusqu’à ce jour.

Troisième résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), les Associés décident de dissoudre la Société “ Whitehall European RE 7 S.à r.l.” et de procéder à sa mise en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

Les Associés décident de nommer “ GS Lux Management Services S.à r.l.”, une société a responsabilité limitée constituée et régie par le droit du Luxembourg avec siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 88.045, en tant que liquidateur.

Cinquième résolution

Les Associés décident de conférer au liquidateur les pouvoirs suivants:

- Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l’exécution de son mandat et en particulier tous les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la Loi, sans devoir requérir l’autorisation préalable de l’assemblée générale des associés et le liquidateur est en particulier autorisé à vendre des biens immobiliers détenus par la société par tous les moyens qu’il jugera appropriés;
- Le liquidateur sera dispensé de dresser inventaire et le liquidateur se fiera par conséquent uniquement sur les livres de la Société, et en particulier sur les Etats Financiers Intérimaires;
- Le Liquidateur peut engager valablement et sans limitation la Société en cours de liquidation;
- Le Liquidateur peut payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes ou il peut transférer tout l’actif et le passif de la Société à ses associés sur accord de ces derniers de payer toutes les dettes actuelles encourues ou futures;
- Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu’il déterminera et pour la période qu’il fixera.

La rémunération du liquidateur a été décidée en accord avec les Associés.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s’élève approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais et français, déclare par la présente, qu’à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d’une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire des parties comparantes, agissant comme indiqué ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: L. TORRES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 30 décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/30393. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 08 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050829/176.

(160008666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Paddock Fund Administration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.823.

Extrait de l'assemblée générale tenue en date du 7 décembre 2015

Première résolution

Suite à l'approbation de la nomination des nouveaux membres du Conseil d'Administration de la part de la CSSF, l'assemblée prend acte de la composition du Conseil d'administration comme suit:

- Monsieur Christian Denizon, né le 16/08/1970 à Valence (France), résidant professionnellement 25A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, nommé au poste de Président et administrateur pour un mandat qui prendra fin à l'assemblée générale de 2021,

- Monsieur Gilles Bindels, né le 15/04/1981 à Luxembourg, résidant professionnellement 1 Avenue du Swing, L-4367 Belvaux, nommé au poste de Vice-Président et administrateur pour un mandat qui prendra fin à l'assemblée générale de 2021,

- Monsieur Franck Bergeot, né le 17/04/1961 à Reims (France), résidant professionnellement 25B, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, administrateur indépendant pour un mandat qui prendra fin à l'assemblée générale de 2021, en remplacement de monsieur Thomas Kehder.

- Monsieur Tom Bernardy, né le 04/05/1970 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), résidant professionnellement 25A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, nommé en tant qu'administrateur pour un mandat qui prendra fin à l'assemblée générale de 2021, et nommé en tant qu'administrateur-délégué pour un mandat indéterminé, avec pouvoir de signature individuelle,

- Monsieur Gérard Salucci, né le 17/12/1968 à Luxembourg, résidant professionnellement 25A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, nommé en tant qu'administrateur pour un mandat qui prendra fin à l'assemblée générale de 2021 et nommé en tant qu'administrateur-délégué pour un mandat indéterminé, avec pouvoir de signature conjointe avec un autre administrateur-délégué, en remplacement de monsieur Christian Denizon,

- Monsieur Clément Gauthier, né le 01/09/1981 à Brest (France), résidant professionnellement 1 Avenue du Swing, L-4367 Belvaux, nommé en tant qu'administrateur pour un mandat qui prendra fin à l'assemblée générale de 2021 et nommé en tant qu'administrateur-délégué pour un mandat indéterminé, avec pouvoir de signature conjointe avec un autre administrateur-délégué.

Référence de publication: 2016057628/32.

(160017525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Plutus Business Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 170.471.

Par la présente, Monsieur Paul EHIEMUA (né le 28 décembre 1975), propriétaire de la société PLUTUS BUSINESS S.A.R.L. déclarent vouloir changer l'adresse du siège social de cette société. L'ancienne adresse est 13, rue de Reims L-2417 Luxembourg et la nouvelle adresse est 4, Place de Strasbourg L-2562 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 Janvier 2016.

M. Paul EHIEMUA

Référence de publication: 2016056216/11.

(160015691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Spanish Security Services II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.575,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.157.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession signé le 2 novembre 2015 que Nmàs1 Private Equity Fund US n°3 a transféré la totalité des parts qu'elle détenait dans le capital de la Société à PROMOCIONES FINANCIERAS MIDWAY, SL, une société ayant son siège social au Calle de Padilla 17, 28006 Madrid, Espagne, et immatriculée au Registro Mercantil Central sous le numéro B87303533.

Dès lors, PROMOCIONES FINANCIERAS MIDWAY, SL est à présent associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Référence de publication: 2016056286/16.

(160015358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

PFCE Poland III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 119.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.262.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 décembre 2015

- Après avoir reçu le rapport du commissaire à la liquidation concernant l'examen du travail du liquidateur et les comptes de liquidation, l'associé unique approuve le rapport du liquidateur et le rapport du vérificateur. En particulier, l'associé unique donne son approbation sur les états financiers au 15 décembre 2015.

- L'associé unique décide de donner décharge à l'ancien conseil de gérance sur la base des états financiers au 15 décembre 2015, au liquidateur, CG Consulting, ainsi qu'au commissaire à la liquidation, Co-Ventures S.A., relativement à l'exécution de leur mandat.

- L'associé unique décide que l'excédent de trésorerie après paiement de toutes les dispositions contenues dans les comptes de la liquidation définitive de la société sera remboursé à l'associé unique dans les 5 ans suivant la publication de la présente résolution. Toute insuffisance de trésorerie liée aux dispositions prises dans les comptes de la liquidation finale sera remboursée par l'associé unique au liquidateur.

- L'associé unique décide de clôturer la liquidation.

- L'associé unique décide que les documents et registres de la société seront conservés pendant une période de cinq ans suivant la publication de la présente résolution au Journal officiel au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

- L'associé unique décide de mandater le liquidateur de prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées par rapport à la distribution de tout surplus de liquidation, à la signature de déclarations de revenus et tous autres documents ou autres mesures à prendre après la clôture de la liquidation.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016057643/27.

(160017627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Affinia Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 194.508.

—
Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 4 janvier 2016 que:

Le siège social de la société a été transféré du 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg avec effet au 4 janvier 2016.

Trustmoore Luxembourg S.A. et Monsieur Johannes Andries van den Berg et Corinne Shim Sophie Muller, gérants de catégorie B de la Société, sont désormais domiciliés professionnellement au 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg avec effet au 4 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057837/15.

(160017906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

AmTrust 2007 (Luxembourg) S.à.r.l., Société Anonyme.

Capital social: EUR 212.002.306,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 25.267.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 20 janvier 2016 que la société KPMG Luxembourg, ayant son siège social au 39, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg et répertoriée sous le n° RCS B14933 a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 23 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Pour AmTrust 2007 (Luxembourg) S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016057847/16.

(160018168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Aquiline C2P Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 149.606.

—
Extrait des résolutions des associés du 26 janvier 2016

En date du 26 janvier 2016, les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Vladimir Mornard en tant que gérant B de la Société et ce avec effet au 8 janvier 2016;
- de nommer Mme Ann Lavrysen, née le 27 Juillet 1979 à Schoten (Belgique) demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société et ce avec effet au 8 janvier 2016 pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Gaëlle Attardo-Kontzler

Mandataire

Référence de publication: 2016057852/18.

(160018108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Aquiline Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 168.346.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 22 janvier 2016

En date du 22 janvier 2016, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Vladimir Mornard en tant que gérant B de la Société et ce avec effet au 8 janvier 2016;
- de nommer Mme Ann Lavrysen, née le 27 Juillet 1979 à Schoten (Belgique) demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société et ce avec effet au 8 janvier 2016 pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2016.
Pour Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.
Gaëlle Attardo-Kontzler
Mandataire

Référence de publication: 2016057853/18.

(160018109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Armica, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2265 Luxembourg, 52, rue de la Toison d'Or.

R.C.S. Luxembourg B 202.499.

—
Extrait des résolutions

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 22 janvier 2016, que:

- Mr. Grégory Guissard, né le 1er août 1980 à Braine l'Alleud (Belgique) et demeurant au 52, rue de la Toison d'Or à L-2265 Luxembourg, est nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

- Suite à la nomination de Monsieur Grégory Guissard, le conseil de gérance est dorénavant composé comme suit:

Monsieur Michael Levy, né le 17 mars 1965 à Casablanca (Maroc), demeurant au Flat 6, 25 Stanhoipe Gardens, London SW7 5QX (Royaume-Uni) est nommé gérant de catégorie A; et

Monsieur Grégory Guissard, né le 1er août 1980 à Braine l'Alleud (Belgique) et demeurant au 52, rue de la Toison d'Or à L-2265 Luxembourg, est nommé gérant de catégorie B

Référence de publication: 2016057854/17.

(160018204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Autovitres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 10, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 112.265.

—
Extrait de la réunion de l'organe de gestion du 30 novembre 2015

L'organe de gestion constate et certifie que les parts sociales de la société AUTOVITRES sàrl toutes souscrites et entièrement libérées, à savoir cent (100) parts sociales, sont détenues comme suit:

- Monsieur Michel BISSOT, né le 24 juillet 1969, domicilié Rue du Bute 14 à B-6760 BLEID à raison de 5 parts sociales

- Monsieur Fabian COLLARD, né le 19 mars 1979, domicilié Rue des Fleurs 7 à B-6760 BLEID à raison de 5 parts sociales

- Monsieur Sébastien GAILLARD, né le 01 juillet 1981, domicilié Rue des Juifs 2 à B-6750 MUSSY-LA-VILLE à raison de 5 parts sociales

- La société GLAISE INVEST, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée le 14 juillet 2011, numéro RCS B162.746, dont le siège social est établi à Rue de Muhlenbach 121 à L-2168 Luxembourg à raison de 75 parts sociales

Philippe GLAISE

Le Gérant

Référence de publication: 2016057855/20.

(160018477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Absolu Digital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.723.

—
Nous soussignons, VERICOM S.A., vous informons par la présente de la démission de notre poste de commissaire de la société ABSOLU DIGITAL SA immatriculée au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B148723 et établie L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté, avec effet rétro actif au 1^{er} janvier 2016.

Pour VERICOM S.A.
Geneviève REGIS
Administrateur unique

Référence de publication: 2016057856/13.

(160018028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Absolu Telecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.397.

Nous soussignons, VERICOM S.A., vous informons par la présente de la démission de notre poste de commissaire de la société ABSOLU TELECOM SA immatriculée au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B76397 et établie L-1930 Luxembourg, 16a, avenue de la Liberté, avec effet rétro actif au 1^{er} janvier 2016.

Pour VERICOM S.A.
Geneviève REGIS
Administrateur unique

Référence de publication: 2016057857/13.

(160018031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

ACME Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 154.164.

EXTRAIT

Par décision du gérant unique de la société en date du 27 octobre 2015, le siège social de la société est transféré avec effet immédiat du 13, rue des bains, L-1212 Luxembourg, au 10, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2015.

Pour Acme Consulting S.à r.l.

Référence de publication: 2016057861/14.

(160018412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

ADF Luxembourg, Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 182.174.

CLOSURE OF LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 27 janvier 2016

L'associé unique de la Société:

- approuve les rapports du commissaire à la liquidation et du liquidateur;
- donne décharge au commissaire à la liquidation, au gérant unique et au liquidateur de la Société;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 27 janvier 2016;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

ADF Luxembourg
En liquidation volontaire
Signature

Référence de publication: 2016057862/22.

(160018508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

AG Infrastructures International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mülhenbach.

R.C.S. Luxembourg B 195.930.

Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant de votre société et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Alexandre TASKIRAN.

Référence de publication: 2016057864/10.

(160017946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

All Mechanics Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 78.241.

EXTRAIT

En date du 22 décembre 2015 l'Actionnaire Unique a décidé ce qui suit:

- Accepter avec effet immédiat la démission de Alpmann Management S.A., Nationwide Management S.A. et Tyndall Management S.A. comme l'administrateurs de la société Ail Mechanics Trading S.A.

- Nommer Monsieur Hendrik de Keukeleire, né le 21 février 1968 à Deinze (Belgique), avec adresse 108, rue de Mülhenbach, L-2168 Luxembourg, comme administrateur unique de la société All Mechanics Trading S.A. jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Pour All Mechanics Trading S.A.

Référence de publication: 2016057866/16.

(160018357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

All Mechanics Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 78.241.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 22 décembre 2015:

Résolution 1.

La démission de Nationwide Management S.A., avec adresse professionnelle 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 99746, a été confirmée, avec effet immédiat, en tant qu'Administrateur-Délégué.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Pour All Mechanics Trading S.A.

Référence de publication: 2016057867/13.

(160018357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Amana I, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.145.

La convention de domiciliation conclue entre la société Axiome Audit S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange et la société anonyme AMANA I S.A., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B83.145 en vertu de laquelle la société AMANA I S.A. avait fait élection de son siège social à l'adresse susmentionnée a été dénoncée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 31 décembre 2015.

AXIOME AUDIT S.à.r.l.

Marco RIES

Référence de publication: 2016057868/14.

(160017820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Amana II, Société Anonyme.
R.C.S. Luxembourg B 83.146.

La convention de domiciliation conclue entre la société Axiome Audit S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange et la société anonyme AMANA II S.A., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B83 146 en vertu de laquelle la société AMANA II S.A. avait fait élection de son siège social à l'adresse susmentionnée a été dénoncée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 31 décembre 2015.

AXIOME AUDIT S.à.r.l.

Marco RIES

Référence de publication: 2016057869/14.

(160017819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

ANFA II Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 195.520.

Rectificatif L16005602 déposé le 26.01.2016

La société Uppernext Limited Partnership Incorporated détient la totalité de 12.500 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057873/12.

(160018475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Apreamare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 152.800.

Par la présente, nous sommes au regret de vous informer de notre décision de démissionner de la fonction d'Administrateur de la société Apreamare S.A., RCS Luxembourg B 152.800, siège social 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, avec effet immédiat.

Le 27 janvier 2016.

Gestion & Administration S.A.

Référence de publication: 2016057875/12.

(160018015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

ASP SI Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 180.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.058.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 15 décembre 2015 que:

- Monsieur Walter Tocco a démissionné de son mandat avec effet au 14 novembre 2015;
- Madame Claire Sabbatucci, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, a été nommée gérant B de la société avec effet au 14 novembre 2015 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Pour ASP SI Holdings Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016057885/17.

(160018233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

AS24 Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.072.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 janvier 2016 - 16h00

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration, après avoir constaté que tous les membres étaient présents, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Manuel Olivier, Rue Grévin 8, 94100 Saint-Maur-Des-Fossés- France en tant qu'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature.

Le mandat de cet Administrateurs-Délégué prendra fin le 31/12/2021.

Ce conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Bruno Daude Lagrave de son poste d'Administrateur-Délégué.

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2016057886/17.

(160018003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

AS24 Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.072.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 04/01/2016 - 15h30

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1. L'Assemblée décide de nommer Manuel Olivier, né le 16/04/1958 à Boulogne Billancourt (France) demeurant Rue Grévin 8, 94100 Saint-Maur-Des-Fossés comme Administrateur pour une période de six ans jusqu'à 04/01/2022.

2. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Bruno Daude Lagrave, né le 07/06/1967 à Paris demeurant Nimrodstrasse 72,13469 Berlin - Allemagne de son poste d'Administrateur.

Manuel Olivier / Luc André-Bourguignon / Thomas Strauss

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2016057887/15.

(160018003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Azzana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.454.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 6 février 2015 que l'assemblée a décidé de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Pierre-Antoine Lorenzi, Christophe Antinori et Xavier Fabry.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

L'Assemblée a décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société à responsabilité limitée Read S.à R.L.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016057891/18.

(160018111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Barclays Luxembourg USD Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 513.742,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 131.368.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Barclays Cantal Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.607 et au capital social de 662,127.45 US Dollars, reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 décembre 2015, enregistrée à Luxembourg A.C. 2, le 15 décembre 2015, Relation: 2LAC/2015/28717; que

Suite à l'apport en nature, consenti par Barclays Luxembourg Holdings SSC, une société en commandite spéciale avec siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.562, de la totalité des cinq cent treize mille sept cent quarante-deux (513.742) parts sociales détenues dans le capital social de Barclays Luxembourg USD Holdings S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée, avec siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.368 et au capital social de 513,742 US Dollars;

Toutes les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- Barclays Cantal Investments S.à r.l.: 513.742 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057895/24.

(160018430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Basic Industry Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 145.165.

—
EXTRAIT

En date du 30 Septembre 2015, M. Philippe CHAN a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration a décidé de coopter M. Michel COLACI résidant au 17, rue du Rocher; F-57390 Audun-le-Tiche (France), comme nouvel administrateur de la Société, avec effet immédiat au 30 Septembre 2015 et jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

Un mandataire

Référence de publication: 2016057896/16.

(160018307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Blue Water Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.221.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 janvier 2016

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Jean Lambert, administrateur et président de la société avec effet au 31 décembre 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Nicolas Schreurs, employé privé, né le 3 décembre 1970 à Knokke (Belgique), résidant professionnellement au 19, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, nouvel administrateur de la société.

Son mandat d'administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme
Blue Water Holding S.A.
Un mandataire

Référence de publication: 2016057897/17.

(160018298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Unicity IX Oxford S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 171.823.

Il résulte du transfert de parts sociales de la Société en date du 26 janvier 2016, que 15 000 parts sociales ordinaires détenues dans la Société par ELQ Investors VIII Ltd ayant son siège social au Peterborough Court 133, Fleet Street, EC4A 2BB Londres, Royaume-Uni, enregistrée auprès de Companies House sous le numéro 9182214, ont été transférées comme suit:

15 000 parts sociales ordinaires à Titanium UK Holdco 1 Limited, ayant son siège social au Peterborough Court, 133 Fleet Street, Londres EC4A 2BB, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 09955278.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016057780/16.

(160017869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

United Technologies Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.586.

Depuis le 15 janvier 2016, les parts de la société United Technologies Holdings Limited Sarl sont réparties de la manière suivante:

- Jaccar Holdings, ayant son siège social au 30, Boulevard Grande-Duchesse charlotte, L-1330 Luxembourg: 125 parts sociales.

Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2016057786/15.

(160017271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Uranium Participation Cyprus Limited-Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 132.260.

Les comptes annuels de la personne morale de droit étranger au 28 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057787/11.

(160017171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

WGW Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 178.147.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La mise en liquidation de la Société a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} avril 2015 et publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1585 en date du 26 juin 2015.

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique en date du 3 décembre 2015 que la liquidation de la Société a été clôturée et que par conséquent la Société est dissoute et a définitivement cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux de la Société resteront déposés et conservés pendant une durée minimum de cinq ans, à partir de la date de publication du présent extrait dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, au siège social de la société Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A. qui est actuellement situé à 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 17 décembre 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2016057814/22.

(160017761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Yambasouleymane S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.956.

Par la présente, je soussigné Monsieur Goran ZEZOVSKI, vous informe de ma démission de mon mandat de gérant de la société Yambasouleymane S.à r.l., ayant son siège social à 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B169.956.

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Goran ZEZOVSKI.

Référence de publication: 2016057822/11.

(160016842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Arcangel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 87, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 200.017.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 27/1/2016

Nouveaux administrateurs:

Nomination de Madame Elise LETHUILLIER et de Madame Catherine AMBROISIEN toutes deux avec adresse professionnelle à L-1661 Luxembourg, 87 Grand'Rue.

Les mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en l'an 2017.

Référence de publication: 2016057878/12.

(160018453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Bristol BP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 30.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 201.296.

Extrait des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 janvier 2016

Development Venture IV S.C.A., associé unique de la Société:

1. a reconnu la démission de Monsieur Denis MOREL de ses fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat;
2. a décidé de nommer Mme Sylvie REISEN, née le 1^{er} novembre 1965 à Steinfort (Grand-Duché de Luxembourg) et demeurant professionnellement au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bristol BP S.à r.l.

Référence de publication: 2016057901/16.

(160018560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Betic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4972 Dippach, 2, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 79.447.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à la date du 20 avril 2015.

1. L'assemblée a décidé de révoquer la société à responsabilité limitée "Capital IMMO LUXEMBOURG", établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93635, de ses fonctions de commissaire aux comptes.

2. L'assemblée a décidé de nommer comme nouveau commissaire aux comptes la société Fiduciaire Comptable Vogel & Monteiro S.àr.L, RCSL 112.699, avec siège social au 91, rue Cents, L-1319 Luxembourg. Le nouveau Commissaire aux Comptes terminera le mandat de son prédécesseur et ceci jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2016057915/17.

(160018502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

BL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 45.243.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 janvier 2016

L'Assemblée Générale renomme:

- Pierre AHLBORN, Président;
- Antoine CALVISI, Administrateur;
- Philippe HOSS, Administrateur;
- Mario KELLER, Administrateur;
- Jacques RECKINGER, Administrateur;
- Fernand REINERS, Administrateur;
- Luc RODESCH, Administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2016.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- KPMG LUXEMBOURG, Société coopérative, 39 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016057919/23.

(160018264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

C.F. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 111.701.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 Janvier 2016

A été décidé avec effet immédiat

Démission des Administrateurs suivants:

Herrn Alexander BECK, né 07/12/1973 in Feldkirch (Österreich), Bahnhofstrasse 21 -CH-9470 BUCHS

Herrn Richard KOHL, né 17/09/1955 in Bitburg (Deutschland), 6-8 Op der Ahlkërrech, 6776 GREVENMACHER (Luxembourg).

Herrn Marc KERNEL, geboren am 29/04/1957 Sélestat (Frankreich) 6, rue Enz L- 5532 REMICH (Luxembourg)

Nomination comme Administrateur, Monsieur Perrin Dominique André Henri Jean, architecte né à Vesoul (Fr) 07 Janvier 1962 avec adresse professionnelle 29 avenue Monterey L-2163 Luxembourg

Démission de l'Administrateur Délégué:

Herrn Richard KOHL, geboren am 17/09/1955 in Bitburg (Deutschland), 6-8 Op der Ahlkërrech, in 6776 GREVEN-MACHER (Luxemburg).

Commissaire aux Comptes

Démision de Kopalux Trust S. à r. l., B 171586, 6-8, Op der Ahlkërrech, L-6776 Grevenmacher
Nomination de Monterey Audit Sàrl 29 avenue Monterey L-2163 Luxembourg

Pour extrait Conforme

Référence de publication: 2016057929/23.

(160018155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Capital Sports Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 140.271.

En date du 30 Septembre 2015, M. Philippe CHAN a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

Un mandataire

Référence de publication: 2016057932/11.

(160018263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Sanfra Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 183.442.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The limited company governed by the laws of the British Virgin Islands “Capela Trading Limited”, established and having its registered office in Tortola, Road Town, P.O. Box 3175, c/o Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, (British Virgin Islands), registered with the Registrar of Corporate Affairs under number 1679102,

here represented by Mrs Jasmina LJUBICIC, employee, with professional address in Luxembourg,

(the “Proxy-holder”), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed “ne varietur” by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) “SANFRA HOLDINGS S.A.R.L.”, established and having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 183442, (the “Company”), has been incorporated pursuant to a deed of the officiating notary, on December 19, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 546 of February 28, 2014,

and that the articles of association (the “Articles”) have not been amended since;

2) That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) corporate units with a nominal value of twenty-five Euros (25.- EUR) each;

3) That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the corporate units of the Company (the “Sole Partner”);

4) That the Sole Partner declares to have full knowledge of the Articles and the financial standing of the Company;

5) That the Sole Partner of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;

6) That the Sole Partner appoints himself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, he has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

7) That the Sole Partner, in his capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

8) That the Sole Partner declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);

9) That the Sole Partner declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;

10) That the Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

11) That full and entire discharge is granted to the manager for the performance of his assignment;

12) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

La limited company régie par les lois des Iles Vierges Britanniques "Capela Trading Limited", établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, P.O. Box 3175, c/o Aleman, Cordero, Galindo & Lee Trust (BVI) Limited, (British Virgin Islands), inscrite au Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 1679102,

ici représentée par Madame Jasmina LJUBICIC, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

(le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "SANFRA HOLDINGS S.A.R.L.", établie et ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 183442, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 19 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 546 du 28 février 2014, et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors;

2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

- 11) Que décharge pleine et entière est donnée au gérant pour l'exécution de son mandat;
 12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. LJUBICIC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 04 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/60. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 08 janvier 2016.

Référence de publication: 2016008721/112.

(160008588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Cresco Capital Ehrenfeld Quartier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 203.053.

—
 STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the fourth of January.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Appeared:

CRESKO CAPITAL URBAN YURT HOLDINGS S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered at the R.C.S. of Luxembourg under the number B184.916,

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Cresco Capital Ehrenfeld Quartier S.à r.l.".

Art. 3.

3.1. The Object of the Company is the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instrument and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity

whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise, It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/ or lease of immovable properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

3.3. The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty five euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the single manager, and, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of one of the members of the board of managers or of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 11 of the Articles of Incorporation.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers are present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the Articles must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) and shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 20. The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on December 31, 2016.

Subscription - Payment

500 (five hundred) shares representing 100% (hundred percent) of the capital have been subscribed by CRESCO CAPITAL URBAN YURT HOLDINGS S.à r.l.

All shares are fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

Decisions taken by the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr Frank Przygodda, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg; and

- Mrs Caroline Hartmann, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le quatre janvier.

Par-devant nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

CRESCO CAPITAL URBAN YURT HOLDINGS S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg et immatriculée auprès du R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B184.916,

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu des procurations sous seing privé leurs délivrées.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Cresco Capital Ehrenfeld Quartier S.à r.l."

Art. 3.

3.1. La société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention de directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie des ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un des gérants ou de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signatures ont été valablement délégués conformément à l'article 11 des statuts.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 20. Le conseil d'administration peut décider d'attribuer des dividendes intérimaires en conformité avec les dispositions légales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

500 (cinq cents) parts sociales représentant 100% (cent pour cent) du capital social ont été souscrites par CRESCO CAPITAL URBAN YURT HOLDINGS S.à r.l.. Les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) sont nommés gérants pour une durée indéterminée
 - Monsieur Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg
 - Mrs Caroline Hartmann, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg
- 2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 12 janvier 2016. 2LAC/2016/734. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016050315/357.

(160009304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2016.

Fifteen Primrose S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 202.877.

I. En date du 15 décembre 2015, l'associé unique Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé la totalité de ses 12.500 parts sociales à SAMAG Deutschland GmbH, avec siège social au 37, Poststrasse, 73033 Göppingen, Allemagne, qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est SAMAG Deutschland GmbH, précitée, avec 12.500 parts sociales.

II. Par résolutions prises en date du 15 décembre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Christophe Davezac, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1 882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

2. Acceptation de la démission José Correia, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1 882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

3. Nomination de Michael Saur, avec adresse professionnelle au 14, Schumannstrasse, 73033 Göppingen, Allemagne, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2016

Référence de publication: 2016057353/21.

(160017068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2016.

E-Com International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 167.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016072137/9.

(160035936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.

ECP Africa FII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 912.700,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016072152/9.

(160036215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2016.
